

Déclaration de Monsieur Salaheddine MEZOUAR, Ministre de l'Economie
& des Finances du Royaume du Maroc
Au Nom du Groupe Constitué de l'Afghanistan, l'Algérie, le Ghana, l'Iran,
le Maroc, le Pakistan et la Tunisie

81^e Réunion du Comité du Développement
Washington, le 25 avril 2010

“Je voudrais tout d’abord, au nom du groupe que je représente, remercier notre Comité pour avoir inscrit à l’ordre du jour de cette 81^{ème} session du Comité de développement des thèmes d’une grande importance pour le devenir de notre institution dans un environnement international caractérisé par de profondes mutations avec la persistance de risques pouvant impacter les efforts fournis jusqu’à présent par les acteurs de développement.

Je saisis cette occasion pour remercier les équipes de la Banque mondiale pour la qualité des documents de travail qui ont été soumis à la présente session du Comité et pour avoir formulé des propositions en mesure d’orienter l’action du Groupe de la Banque mondiale pour les années à venir

1. Contexte International

La tenue de cette session intervient dans un contexte particulier où **l’économie mondiale, après une récession profonde, entame sa sortie de crise et enregistre une reprise** qui demeure, cependant, lente et fragile.

Selon les estimations du FMI, le PIB mondial, qui a reculé de 0,6% en 2009, devrait augmenter de 4,2% en 2010 et de 4,3% en 2011, et les perspectives de croissance pour les pays en développement (PED) s’annoncent favorables avec des taux de croissance respectifs de 6,3% et 6,5 % en 2010 et 2011.

A cet égard, nous saluons **les engagements pris par le G20 à Pittsburgh** en faveur de la croissance à travers le maintien des politiques de soutien à l’économie tant que la croissance n’est pas encore solidement établie, la préparation du retrait des mesures de soutien et d’un programme crédible d’ajustement budgétaire à mettre en œuvre aussitôt que la situation le permettra, le renforcement de la régulation et de la supervision bancaires, et le renforcement de la coopération économique internationale. Nous appelons à la concrétisation de ces engagements et à la poursuite de l’action menée par la Banque avec les partenaires de développement pour **répondre aux besoins pressants des PED, et notamment des pays à faible revenu.**

Ce contexte prometteur constitue, à notre sens, une opportunité qui doit être saisie par les pays en développement pour réussir durablement la sortie de crise. Dans ce cadre, le maintien d’un cadre macroéconomique stable et **la poursuite et l’accélération des réformes**, notamment, pour l’amélioration du climat des affaires et pour la libéralisation du commerce afin de promouvoir la croissance et la création d’emploi nous semblent indispensables.

Alors que la plupart des pays avancés ont connu une détérioration sensible de leur situation budgétaire en raison des effets de la crise et des mesures de soutien à la croissance et au secteur financier, les PED ont pu globalement limiter la détérioration de leur situation budgétaire, **même si les finances publiques nationales ont été** fortement sollicitées par la mise en place de politiques budgétaires ciblant les secteurs sociaux et le soutien de la demande intérieure à travers le renforcement de l’investissement public.

Compte tenu des impératifs de croissance et des besoins de financement de leurs économies, de nombreux pays en développement ont opté pour **un recours accru aux ressources externes, notamment auprès des institutions financières internationales** qui sont plus que jamais appelées à soutenir ces pays dans leurs efforts visant une croissance économique solide et durable.

Nous saluons, également, l'intention annoncée à Copenhague, à l'occasion du Sommet Mondial sur le Climat, **de mettre à la disposition des PED des ressources supplémentaires pour la mise en place des mesures d'atténuation des effets néfastes du changement climatique**. La Banque mondiale ainsi que les autres banques de développement ont un rôle important à jouer dans l'utilisation de ces ressources.

Dans ce contexte de reprise, les efforts doivent être orientés vers l'instauration des bases d'une croissance globale et diversifiée. Pour ce faire, les institutions multilatérales et les autres partenaires de développement sont appelés à appuyer les investissements des PED dans les infrastructures et dans le capital humain et à leur fournir les ressources financières nécessaires pour relever les défis du développement.

De même, des efforts supplémentaires devraient être fournis afin **d'accélérer le rythme de réalisation des ODM** compte tenu d'une part de l'échéance 2015 fixée pour leur concrétisation et d'autre part de l'ampleur des retards enregistrés par certains pays notamment en Afrique subsaharienne

[2. Orientations stratégiques et réformes de la Banque: Vers une banque multilatérale de développement exemplaire et efficace](#)

La crise mondiale a mis en évidence **la nécessité de réformer les institutions financières internationales** afin d'adapter leur mission, moyens d'intervention, ainsi que leur gouvernance aux nouvelles réalités économiques et leur permettre de relever les défis de développement du 21ème siècle.

Le contexte post-crise caractérisé par l'intervention massive des Etats dans l'économie, l'importance accrue des pays émergents dans l'économie mondiale et l'apparition de nouveaux défis, requiert de notre institution un effort d'adaptation dans le sens de **plus de réactivité, d'efficacité et de proximité**.

Dans ce sens, tout en saluant les efforts engagés dans ce domaine, nous estimons nécessaire la poursuite de l'amélioration de la gouvernance institutionnelle, de la transparence et de l'efficacité opérationnelle de notre institution.

Nous partageons les conclusions de la Banque sur le processus d'adaptation qui devra être engagé et qui passera par une révision de ses missions qui doivent être désormais focalisées sur les cinq priorités à savoir: **(i) combattre la pauvreté et la vulnérabilité, (ii) créer des opportunités de croissance, (iii) concevoir des modèles coopératifs, (iv) renforcer la gouvernance, et (v) gérer les risques et anticiper les crises**.

Ces réformes permettront sûrement l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de notre institution. Nous adhérons aux objectifs de la réforme qui visent **l'amélioration des instruments financiers de la Banque, la simplification des procédures opérationnelles et un plus grand partage des missions entre le Conseil et le management**.

[3. Renforcement de la capacité financière de la Banque: une nécessité impérieuse](#)

Tout en félicitant la Banque pour les progrès réalisés dans le cadre de l'examen des mesures visant à renforcer sa capacité et sa solidité financière, nous partageons l'analyse faite concernant les défis auxquels est confrontée notre institution dans cette phase post-crise.

Lors de la dernière session de notre CD en octobre 2009, nous nous sommes engagés à assurer à notre institution les ressources suffisantes qui lui permettraient de poursuivre sa mission de lutte contre la pauvreté et de favoriser le développement des PED.

A cet égard, force est de constater que **les prévisions d'engagement de la Banque pour la période 2010-2012 risquent d'être largement dépassées** et qu'il devient nécessaire de préserver et renforcer la capacité financière de notre institution et d'augmenter sa capacité d'octroi de prêts.

Cet effort financier est nécessaire pour permettre, dans cette phase cruciale de sortie de crise, la réalisation des grands projets d'infrastructure qui ont été retardés et la consolidation au plus vite de la reprise économique.

Nous réitérons, à cet égard, notre **adhésion au principe de l'augmentation du capital** de la BIRD, aussi bien générale que sélective.

Cependant, concernant la révision à la hausse de la tarification des prêts sur laquelle nous avons des réserves, nous considérons qu'il est nécessaire d'approfondir les débats autour de cette question en tenant compte du caractère d'institution de développement de la Banque et des besoins énormes des pays à revenu intermédiaire qui sont les principaux clients et pourvoyeurs de revenus de la BIRD.

Pour la SFI, et tout en reconnaissant le rôle crucial qu'il lui incombe de jouer pour soutenir le secteur privé dans les pays pauvres et les pays à revenu intermédiaire, nous approuvons l'option visant l'augmentation la plus élevée possible de son capital.

[4. Voix et représentation des pays en développement et en transition: renforcement de la légitimité de la Banque](#)

Nous estimons que la poursuite du mandat de développement assigné à notre institution suppose, non seulement l'amélioration de la capacité financière mais, également, **une plus grande représentativité des pays en développement et en transition (PEDT)** dans le processus de prise de décision au sein des instances du Groupe de la Banque mondiale

Dans ce cadre et afin de renforcer la légitimité de notre institution, il nous paraît indispensable de réussir cette seconde phase de la réforme qui retient **pour la BIRD un accroissement supplémentaire d'au moins 3% des droits de vote pour les PEDT** en sus de l'accroissement de 1,46% effectué dans le cadre de la première phase. Un tel accroissement devra être réalisé à travers une formule dynamique qui permettra de progresser en direction d'une répartition équitable des pouvoirs de vote entre les pays développés et les PEDT. Nous estimons nécessaire que les gains obtenus dans le cadre de la première phase de la réforme puissent au moins être préservés dans le cadre du réalignement des parts au titre de la deuxième phase de la réforme.

Nous soutenons le principe d'une prise en compte des composantes relatives à (i) l'évolution du poids des Etats membres dans l'économie mondiale, (ii) les contributions financières à l'IDA et (iii) les contributions au mandat de développement de la BIRD.

A ce titre, nous saluons les efforts fournis par les pays donateurs au titre des reconstitutions des ressources de l'IDA et nous appuyons le principe de prendre en compte ces contributions financières dans le cadre du réalignement des parts.

Concernant la composante relative au poids économique des Etats membres dans l'économie mondiale, nous considérons que celle-ci doit donner plus d'importance au PIB en parité du pouvoir d'achat afin de mieux refléter le dynamisme économique des pays.

Pour ce qui est des pouvoirs de vote des pays à revenu intermédiaire, nous estimons nécessaire de préserver et de renforcer le poids de ce groupe de pays dans le cadre de la deuxième phase de réforme compte tenu de l'importance grandissante de ses contributions et de ses engagements avec le Groupe de la Banque mondiale.

Dans le cadre de cette seconde phase de la réforme de la voix et de la participation, il nous paraît, également, essentiel de préserver les pouvoirs de vote des pays pauvres les plus petits et nous soutenons le principe d'une allocation de parts à ces pays ainsi qu'aux pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, qui dispose de moins de 0,4% du capital de la BIRD.

Concernant la SFI, nous saluons les efforts entrepris pour le renforcement de la voix des PEDT au sein de cette institution et nous soutenons l'option portant sur l'accroissement des voix de base à 5,55% combiné à une augmentation sélective de capital ouverte à tous les PEDT.

Nous réitérons notre soutien au principe de participer à une augmentation sélective du capital qui permettrait de préserver notre pouvoir de vote tout en minimisant l'incidence financière.

Enfin, je ne voudrais pas conclure sans réitérer l'importance des thèmes qui sont soulevés dans les débats de notre Comité du développement ainsi que la pertinence des réponses qui devront permettre à notre institution, non seulement, de réaliser les missions qui lui sont assignées, mais aussi de saisir les nouvelles opportunités et affronter les nouveaux défis avec un maximum d'efficacité ”.